



Bienvenue à EuComMeet !

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour tirer le meilleur parti de votre expérience délibérative.

*N'hésitez pas à consulter le document et à accéder aux informations qui vous intéressent.
Utilisez le bouton "table des matières" pour revenir à la page d'accueil.
Bonne lecture !*



Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 959234.

Introduction au projet EuComMeet

[Qu'est-ce que la délibération ?](#)

[Qu'est-ce que EuComMeet ?](#)

Quels sont les espaces participatifs d'EuComMeet ?

L'événement délibératif EuComMeet

Le consortium EuComMeet

Tematy debat

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Qui décide des questions environnementales en Europe ?

Politiques environnementales européennes

Mobilité durable

Qu'est-ce que la mobilité durable ?

Les objectifs de l'Europe

Les initiatives de l'UE

Les initiatives nationales

Paris

Lyon

Consommation alimentaire durable

Qu'est-ce que la consommation alimentaire durable ?

Les objectifs de l'Europe

Les initiatives de l'UE

Les initiatives nationales

Paris

Lyon

Pollution plastique

Qu'est-ce que la pollution plastique ?

Les objectifs de l'Europe

Les politiques de l'UE

Les initiatives nationales

Paris

Lyon

Délibérer, c'est ...



CONNAISSANCE | Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre la complexité du sujet débattu et se forger une opinion fondée.



DIALOGUE | Exprimer son point de vue et écouter celui des autres, argumenter et contre-argumenter ses propres positions, éventuellement modifier son opinion initiale à la lumière de l'échange.



ÉQUILIBRE | Évaluer les forces et les faiblesses de chaque argument et de chaque option.

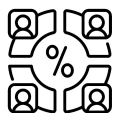
... avant de prendre une décision.

La prise de décision dans les démocraties représentatives

La démocratie, c'est la **participation**.



Dans les démocraties représentatives, les **citoyens choisissent leurs représentants politiques** à la majorité par le biais d'élections.



Les partis politiques qui obtiennent la majorité des voix sont mieux représentés dans les **assemblées législatives**.



Au sein des assemblées législatives, les **représentants élus votent pour adopter les lois nationales**.

Avant de voter une mesure législative, les représentants **discutent, représentent différents points de vue, fournissent des justifications ou des contre-arguments**. En d'autres termes, ils **délibèrent**.

Au cours des vingt dernières années, face à la complexité croissante de la prise de décision, les institutions à tous les niveaux, de l'Union européenne aux municipalités, ont commencé à expérimenter des formes de **démocratie participative et délibérative**.

Ces processus consistent à réunir des groupes de citoyens pour les inviter à dialoguer et à échanger des points de vue sur des questions spécifiques.

Les participants peuvent accéder à des informations précises et revoir leurs propres idées à la lumière de la discussion ou des informations fournies.

Comment les citoyens peuvent-ils participer au processus décisionnel ?



en votant aux **élections**, pour élire leurs représentants à la majorité des voix



en votant par **référendum**, pour décider directement à la majorité d'une question ou d'une proposition de loi



en **se présentant aux élections** ou en **soutenant** un parti politique ou un candidat



par **délibération**

Comment la délibération peut-elle améliorer le processus de prise de décision ?



De meilleures décisions | Les jugements qui émergent d'une discussion raisonnable et informée entre citoyens permettent d'approfondir les questions et d'enrichir la discussion avec des points de vue différents. Un processus délibératif peut donc fournir aux décideurs des recommandations utiles pour de meilleures décisions qui prennent en compte différents points de vue.



Des décisions plus légitimes | Lorsque les citoyens ont formulé des recommandations dans le cadre d'une délibération, les décideurs devront fournir des justifications adéquates dans leur choix de les suivre entièrement, partiellement ou pas du tout.



Sens civique et cohésion sociale | Inviter les citoyens à dialoguer, à s'informer, à explorer les problèmes et les points de vue des autres contribue à renforcer le sens civique, à donner le sentiment d'appartenir à la communauté, à rendre les processus de prise de décision plus ouverts et inclusifs, à contrer la désinformation.

Qu'est-ce que **EuComMeet** ?

[EuComMeet](#) EuComMeet est un projet de délibération européen en ligne. Il a été conçu par un groupe de chercheurs européens dans le but de diffuser, d'innover et de rendre les pratiques délibératives plus efficaces et plus inclusives.

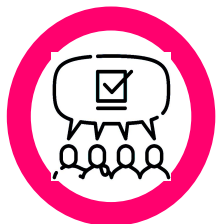
Notre projet a été financé par l'Union européenne dans le cadre du [programme Horizon 2020](#). Le projet a débuté en novembre 2021 et se terminera en février 2024.

Quels sont les espaces participatifs en ligne d'**EuComMeet** ?



Nos espaces participatifs en ligne, mis en œuvre sur la plateforme eucommeet.nextcloud.eu, sont des **espaces virtuels conçus pour la délibération**.

- 1) Citoyenneté et communauté : groupes et niveaux de délibération
2. Dialogue, réflexion, dialogue : modes de délibération
3. La gestion du débat : la modération
4. Se comprendre : le système de traduction automatique
5. Le droit à la vie privée : la localisation des événements virtuels
6. L'inclusion numérique: accès à l'information, aux connaissances et aux technologies



Faire des processus délibératifs une partie intégrante des processus de prise de décision, à tous les niveaux, dans les démocraties européennes.

Améliorer les processus délibératifs et les rendre plus efficaces pour relever les défis des démocraties libérales.

Exploiter la technologie pour rendre les processus délibératifs plus efficaces et contribuer à réduire les coûts organisationnels.



1. Citoyenneté et communauté : *groupes et niveaux de délibération*

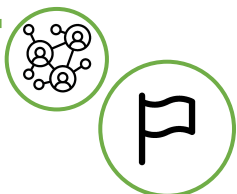
Chaque groupe de délibération ne comprendra pas plus de 10 participants, afin d'établir de véritables liens entre les citoyens impliqués et de laisser à chacun le temps d'exprimer son opinion. Le dernier groupe dont tu feras partie est un groupe plus large de 35 à 40 participants qui participeront à la conférence plénière européenne qui clôturera le processus. En résumé, vous ferez partie de quatre groupes :

1



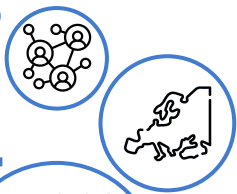
1er groupe : groupe local, composé de 10 citoyens de votre ville ;

2



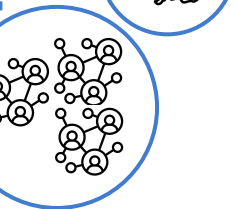
2ème groupe : groupe national, composé de 10 citoyens de votre pays ;

3



3ème groupe : Groupe européen, composé de 10 citoyens des 5 pays participant au projet (France, Allemagne, Irlande, Italie, Pologne) ;

4



4ème et dernier groupe : Groupe européen - événement final, événement final, composé de 35 à 40 citoyens européens, lors de la conférence plénière européenne, où les principaux résultats du processus seront présentés et discutés.



2. Dialogue, réflexion, dialogue : *modes de délibération*



En développant EuComMeet, nous avons essayé d'améliorer les conditions et les fonctions d'une délibération en présence et de soutenir la réalisation de ses objectifs, en utilisant la vidéoconférence en direct et le texto comme principales formes de communication.

La **vidéoconférence** vise à réunir les citoyens "physiquement", mais virtuellement, afin qu'ils se voient et se parlent comme s'ils étaient en présence les uns des autres.



Le **forum textuel** est conçu pour donner à chacun le temps de réfléchir "à froid" aux questions abordées, à la lumière des documents d'information et des opinions ou réactions des autres, et de formuler et d'exprimer une opinion ou une réponse.

3. La gestion du débat : *la modération*



Comme dans les délibérations en face à face, un modérateur coordonnera et gèrera le débat.

Le modérateur est celui qui a pour fonction de présenter l'ordre du jour, de lancer les questions et de gérer le temps de la discussion.

À cette fin, nous avons développé un **outil de modération automatique**, qui permet aux modérateurs de programmer et de gérer un robot.

Certains événements délibératifs seront modérés par un robot qui définit les sujets, les questions et les temps de délibération sous la supervision d'un modérateur humain.



4. Se comprendre : *le système de traduction automatique*



Les espaces participatifs EuComMeet sont construits pour restaurer et valoriser, grâce à la technologie, les principales formes de communication entre les êtres humains : parler, écrire, lire.

Pour communiquer avec les autres, il faut comprendre leur langue. Afin de garantir qu'au niveau européen, les citoyens qui ne disposent pas d'une langue commune puissent également communiquer entre eux, **l'espace de messagerie est intégré à un système de traduction automatique** dans les cinq langues des pays concernés.



5. Le droit à la vie privée : *la localisation des événements virtuels*



La plateforme nextcloud.eucommeet.eu est développée à l'aide d'une technologie sur site.

Un logiciel sur site est un logiciel installé et fonctionnant sur des ordinateurs dans les locaux de la personne ou de l'organisation qui l'utilise, plutôt que dans une installation distante.

Le Consortium EuComMeet contrôle les données au sens le plus littéral et le plus direct du terme, car ces données se trouvent sur un serveur que nous possédons et gérons, plutôt que de flotter dans le nuage du web.



Comme dans le cas des événements publics en présence, les événements de la plateforme EuComMeet sont des événements en ligne mais localisés, situés chez un hôte dont le garant exclusif est le propriétaire. Dans ce cas, le garant est l'Université de Sienna au nom du projet EuComMeet, dans les cas futurs, le garant sera la ville elle-même ou l'institution qui décidera de délibérer par le biais de notre plateforme.

Pour en savoir plus sur nos technologies, [cliquez ici](#).

6. L'inclusion numérique. *Accès à l'information, aux connaissances et aux technologies*



Afin de fournir aux citoyens toutes les informations dont ils ont besoin pour se forger une opinion éclairée et une pensée critique sur les questions abordées, EuComMeet offre aux participants un accès numérique à des données, des informations et des documents sur les trois thèmes du débat.

Ces documents ont été traités par l'équipe d'EuComMeet sur la base de sources officielles locales, nationales et européennes.

La plateforme est développée à l'aide de technologies en nuage à code source ouvert. Toute institution qui souhaiterait adopter EuComMeet à l'avenir pourra la modifier et l'adapter à ses propres besoins, supprimer ou ajouter des fonctions, l'alimenter avec de nouveaux contenus.

Le consortium EuComMeet

[Université de Sienne, Italie](#)

[Åbo Akademi, Finlande](#)

[Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Espagne](#)

[Dublin City University, Irlande](#)

[Nethood, Suisse](#)

[Missions Publiques, France](#)

[Tour4EU, Belgique](#)

[Université Paris 8, France](#)

[Université de Stuttgart, Allemagne](#)

[Université de Varsovie, Pologne](#)



L'événement délibératif EuComMeet (mai-juin 2023)

Qui participera à l'événement ?

Vous et +1000 citoyens européens

- +100 citoyens de Paris / +100 citoyens de Lyon
- +100 citoyens de Dublin / +100 citoyens de Cork
- +100 citoyens de Berlin / +100 de Mannheim / Stuttgart
- +100 citoyens de Rome / +100 citoyens de Milan
- +100 citoyens de Varsovie / +100 citoyens de Wrocław

Représentants des 11 villes concernées / **Comité européen des régions** (CdR)

Des scientifiques et des experts sur les sujets débattus.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Multi-niveaux

- niveau local** Débat avec des personnes de la même ville ;
- niveau national** Débat avec des personnes du même pays ;
- Niveau européen** Débat avec des personnes d'autres pays.

Multimodal

- vidéoconférence** Débat en ligne en direct d'une durée d'une heure et demie ;
- communautés basées sur des forums**
Pendant 3 jours, les participants auront accès à une communauté en ligne où ils pourront publier des idées et commenter les opinions des autres.

Multilingue

Un **système de traduction automatique** aidera les personnes de différents pays ou parlant des langues différentes à communiquer entre elles.

L'événement délibératif EuComMeet

Votre parcours délibératif

PRÉPARATION

day1 | DÉBAT LOCAL EN DIRECT

jour2, jour3, jour4 | NATIONAL
TEXT-FORUM

jour5 | DEBAT NATIONAL EN DIRECT

jour6, jour7, jour8 | EUROPEAN
TEXT-FORUM

jour 9 | PLÉNIÈRE EUROPÉENNE EN
DIRECT

Lisez les documents d'information sur les thèmes du débat avant le début de l'événement !

Rejoignez votre groupe local et entamez la discussion !

Rejoignez votre groupe national et discutez avec des citoyens de votre pays !

Rejoignez votre premier groupe européen et partagez vos idées avec des citoyens d'autres pays

Rejoignez votre deuxième groupe européen et profitez de l'événement final !

A la fin du processus de délibération, **nous présenterons les recommandations issues du débat aux institutions** des [villes qui soutiennent EuComMeet](#).

Villes et institutions impliquées dans le projet **EuComMeet**

Paris / Lyon

Berlin / Mannheim / Stuttgart

Dublin / Cork

Rome / Milan

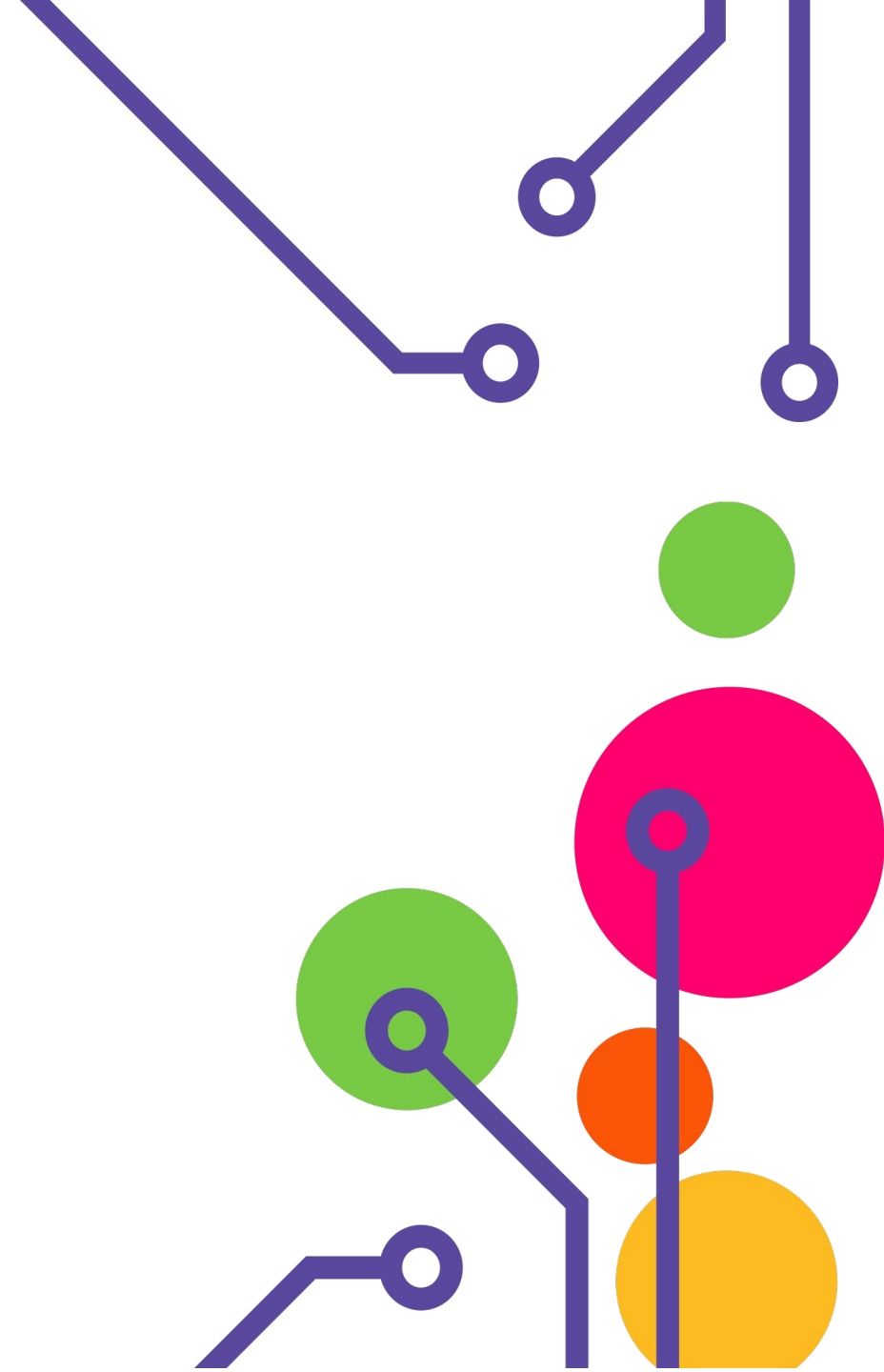
Varsovie / Wroclaw

Le Comité européen des régions (CdR)

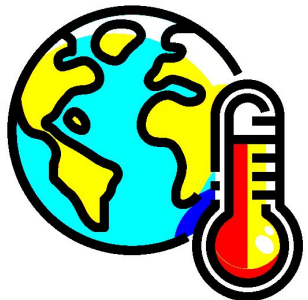
La Commission européenne

Ecodynamics Group Research Center

ENIL - User-led network of disabled people



Qu'est-ce que le changement climatique ?



L'augmentation de la température moyenne mondiale

L'[Accord de Paris](#) (2015) fixe une **limite de 1,5°C pour l'augmentation de la température moyenne mondiale** par rapport aux niveaux préindustriels.



Le **dépassement de cette limite** pourrait avoir des impacts significatifs sur les équilibres naturels, avec de nombreux risques pour les êtres humains et les autres formes de vie sur Terre : tempêtes plus violentes, sécheresses, réchauffement et montée des océans, disparition d'espèces animales, risques sanitaires. Les zones de la planète les plus touchées et les plus vulnérables à l'impact de ces changements risquent d'aggraver des situations de pauvreté et les flux migratoires vers des pays moins touchés ou plus résilients.



La **principale cause du changement climatique** réside dans l'augmentation des **émissions de gaz à effet de serre**.

Certains gaz présents dans l'atmosphère terrestre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, gaz fluorés) agissent en effet comme une serre, captant la chaleur du soleil.

Cela entraîne une augmentation de la température moyenne mondiale et, par conséquent, un changement climatique.

Bien que certains de ces gaz soient d'origine naturelle, l'augmentation des concentrations de ces gaz dans l'atmosphère est principalement due aux activités humaines, en particulier au dioxyde de carbone (CO₂).

[Gaz à effet de serre et activités humaines](#)
[Environnement et économie](#)

Parmi les activités humaines qui contribuent le plus à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre figurent :



LA COMBUSTION DU CHARBON, DU PÉTROLE ET DU GAZ

Aujourd'hui, la majeure partie de l'électricité est produite par la combustion de combustibles fossiles, alors qu'un quart seulement provient de sources renouvelables telles que le vent et le soleil, qui émettent peu ou pas de gaz à effet de serre et de polluants. En outre, la plupart des transports (voitures, camions, avions, bateaux) sont alimentés par des combustibles fossiles.



PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'utilisation d'engrais dans l'agriculture et les émissions provenant de l'élevage, notamment bovin, sont responsables de plus de 10 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne. À cela s'ajoutent les conséquences néfastes de la déforestation et du déboisement des terres, les arbres contribuant à réguler le climat en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère.



LES PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS QUI ÉMETTENT DES GAZ FLUORÉS

Les gaz fluorés sont des produits chimiques artificiels utilisés dans de nombreux secteurs et applications, par exemple comme réfrigérants dans les systèmes de réfrigération et de climatisation et dans les pompes à chaleur, ou certains gaz utilisés dans l'électronique et dans les industries cosmétiques et pharmaceutiques.



ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets mis en décharge émettent des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

La croissance économique est depuis longtemps associée à des activités humaines entraînant de fortes émissions de gaz à effet de serre. Est-il possible d'envisager une croissance économique qui n'entraîne pas nécessairement une augmentation des gaz à effet de serre ?

Pour concilier le développement économique et le défi environnemental, la croissance économique doit être...

Verte

La croissance verte (ou modernisation écologique) est une stratégie qui vise à développer des technologies nouvelles et intégrées qui, d'une part, contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, représentent un potentiel de croissance économique.

Durable

Le développement est durable s'il concilie croissance économique et environnement. Pour être durable, le développement économique doit utiliser les ressources de la manière suivante :

- les ressources renouvelables ne doivent pas être exploitées plus rapidement qu'elles ne peuvent se reconstituer (par exemple, les forêts) ;
- l'exploitation des ressources non renouvelables (par exemple le pétrole) doit aller de pair avec la création de ressources susceptibles de les remplacer, comme les biocarburants.

Juste

La restructuration économique nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre entraîne inévitablement des coûts économiques et sociaux :

- la perte de certains emplois et la création de nouveaux profils d'emploi liés à l'économie "verte" ;
- les coûts de reconversion des entreprises ;
- les coûts d'accès des citoyens aux sources d'énergie et aux moyens de transport durables.

La transition énergétique pourrait entraîner des coûts plus élevés pour les secteurs économiques les plus faibles de la société ; de même, certains territoires à forte concentration d'activités économiques polluantes pourraient souffrir davantage des conséquences économiques des coûts de la reconversion énergétique, de la diversification des activités de production et de l'impact connexe sur l'emploi.

Le principal défi du monde contemporain est de faire en sorte que le développement économique puisse répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.
Le développement durable est un développement dans lequel il existe des opportunités économiques de ce que l'on appelle la croissance verte, mais aussi les défis d'une transition juste.

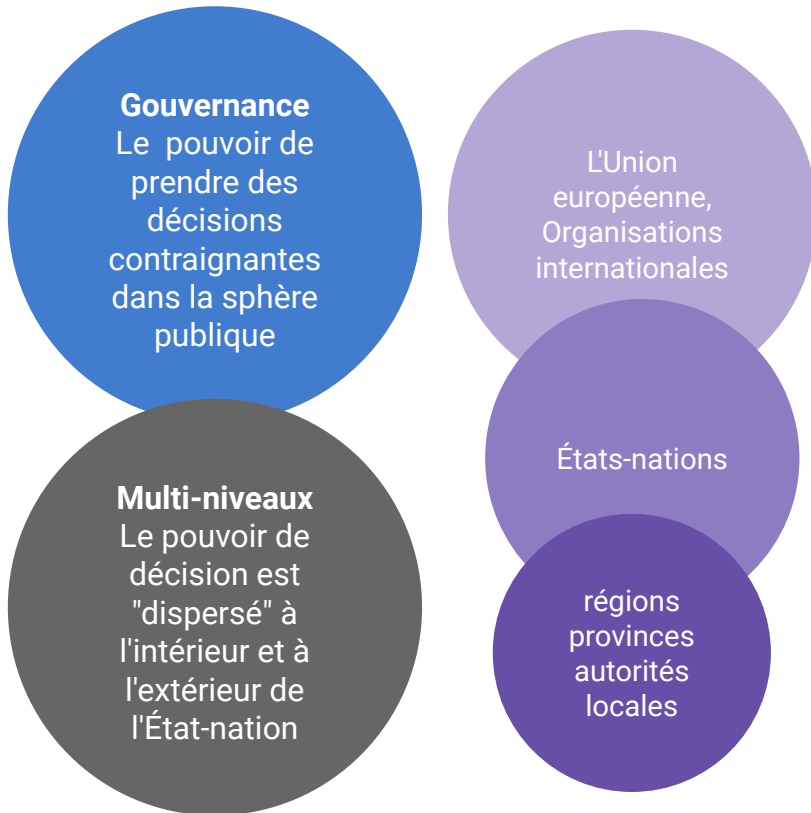
Les domaines dans lesquels nous devons travailler pour réaliser cette transition verte sont nombreux. Dans notre discussion, nous nous concentrerons sur trois domaines, qui vous intéressent tous, car ce sont des questions qui affectent votre vie quotidienne :

- le transport
- la consommation alimentaire
- la pollution plastique.

Qui décide des questions environnementales en Europe ?



Le système décisionnel européen est appelé gouvernance à plusieurs niveaux. Il peut être comparé à une poupée russe, dans laquelle les gouvernements locaux sont insérés dans les gouvernements nationaux, et les gouvernements nationaux sont insérés dans le gouvernement européen.



Les États-nations ont cédé des compétences à l'UE parce que, dans certaines circonstances, agir à une plus grande échelle territoriale procure de plus grands avantages (ce que l'on appelle les économies d'échelle). Par exemple, l'UE est un acteur plus compétitif sur le marché mondial que les États individuels. En outre, certains défis, tels que l'environnement, nécessitent une **coordination à plus grande échelle**.

Parfois, cependant, la **prise de décision à un niveau territorial plus étroit permet de mieux appréhender les besoins spécifiques d'une zone** et donc de prendre des mesures plus appropriées.

Par ailleurs, au niveau européen, le [principe de subsidiarité](#) s'applique : l'UE n'intervient, sauf dans les domaines relevant de sa compétence exclusive, que si son action est jugée plus efficace que celle menée au niveau national, régional ou local.

Le Comité des [régions \(CdR\)](#) est un **organe consultatif de l'UE composé de représentants élus au niveau local et régional des 27 États membres**. Il émet des avis sur la législation de l'UE qui concerne directement les régions et les villes.

Politiques environnementales européennes

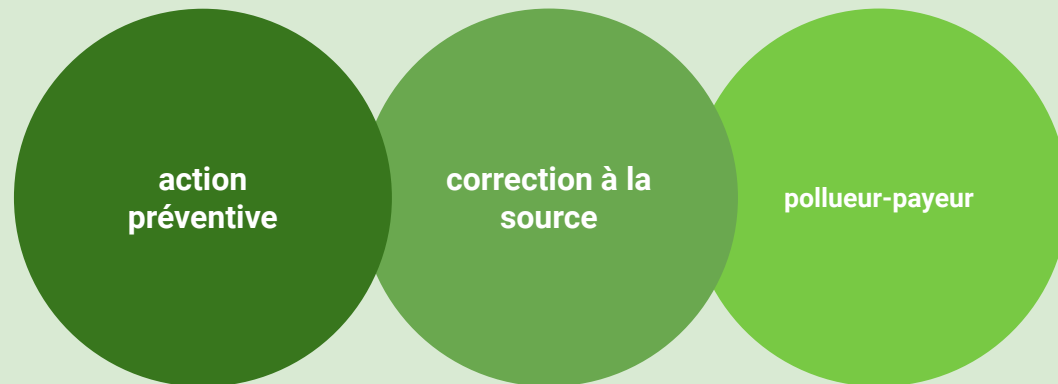


Dans le domaine de [la politique environnementale](#) également, le système décisionnel européen fonctionne selon une logique à plusieurs niveaux et est [régé par le principe de subsidiarité](#).

L'UE a une [compétence législative concurrente \(ou partagée\) avec les États membres](#). L'Union et ses États membres peuvent légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants.

Les États membres exercent leur compétence **lorsque l'Union ne l'exerce pas ou a décidé de ne pas l'exercer**. En cas de conflit, c'est le droit communautaire qui prévaut.

[L'article 191 du TFUE](#) définit les principes fondamentaux de la politique environnementale de l'UE :



Le nouveau Pacte Vert pour l'Europe (European Green Deal) 2019

paquet d'initiatives stratégiques visant à donner un coup de fouet à la transition verte dans l'Union européenne



Atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 (zéro émission de gaz à effet de serre).



Garantir une utilisation durable des ressources (renouvelables et non renouvelables)



Transformer l'UE en une économie moderne et compétitive, dotée d'une société juste et prospère, dans laquelle aucune personne ni aucun territoire n'est négligé ou "lissé pour compte".

Pour en savoir plus sur le Green Deal européen, [cliquez ici](#) et [ici](#).

Les pays de l'UE travaillent également sur le [paquet "Ready for 55%"](#) : un ensemble de propositions visant à réviser et à mettre à jour les réglementations de l'UE afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030.

Mobilité durable

A decorative graphic on a green background. It features several white lines of varying lengths and orientations, some ending in small white circles. There are also two large, solid-colored circles: a pink one and an orange one. The lines and circles are arranged in a way that suggests a network or a path.

Qu'est-ce que la mobilité durable ?

Le concept de **mobilité durable** a été introduit pour la première fois en 1990 dans la déclaration de Bergen, qui reconnaissait "la nécessité de réduire les effets néfastes du secteur des transports sur l'environnement en proposant des services de transport urbain et régional rapides, sûrs et abordables".

La mobilité durable consiste à donner la priorité aux moyens de transport qui sont socialement inclusifs et respectueux de l'environnement. Par exemple, l'utilisation de bicyclettes, les transports publics, le covoiturage, de préférence avec des voitures électriques.

Les transports sont responsables d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les citoyens des États membres de l'UE. En 2020, il y avait en moyenne plus de 560 voitures pour 1 000 habitants (EUROSTAT).

Il existe des différences significatives dans les taux de motorisation non seulement entre les pays de l'UE, mais aussi entre les différentes régions au sein des États membres.

Quels sont les moyens de transport qui émettent le plus de polluants atmosphériques ?

ZÉRO ÉMISSION

Marche à pied, bicyclette, bateau à voile, véhicules électriques

FAIBLES ÉMISSIONS

Véhicules au gaz naturel, Véhicules hybrides, Train

HAUTE ÉMISSION

Véhicules à essence, Avions

Vers une mobilité durable : Les objectifs de l'Europe 1/2

L'UE s'est engagée à promouvoir une mobilité durable, intelligente et "juste".

La mobilité **durable** signifie...

... mobilité zéro émission.

Principaux domaines d'action

- Promouvoir le déploiement de véhicules à zéro émission, de carburants renouvelables et à faible teneur en carbone et des infrastructures correspondantes
- Créer des aéroports et des ports à zéro émission

Étapes définies par l'UE :

- D'ici à 2030, au moins 30 millions de voitures et 80 000 camions ne produisant pas d'émissions seront en circulation ;
- D'ici à 2050, la quasi-totalité des nouvelles voitures, camionnettes, autobus et véhicules utilitaires lourds ne produiront aucune émission ;
- Les navires de haute mer à zéro émission et les avions seront prêts pour le marché d'ici 2030 et 2035 respectivement.

... que des alternatives durables sont largement disponibles.

Principaux domaines d'action

- Rendre la mobilité interurbaine et urbaine plus durable et plus saine
- Rendre le transport de marchandises plus respectueux de l'environnement

Étapes définies par l'UE :

- D'ici à 2030, les déplacements collectifs planifiés de moins de 500 km devraient être neutres en carbone ;
- Le trafic ferroviaire à grande vitesse doublera d'ici 2030 et triplera d'ici 2050
- D'ici 2030, l'Europe comptera au moins 100 villes neutres sur le plan climatique ;
- Le trafic ferroviaire de marchandises augmentera de 50 % d'ici à 2030 et doublera d'ici à 2050 ;
- Le transport fluvial et le transport maritime à courte distance augmenteront de 25 % d'ici à 2030 et de 50 % d'ici à 2050.

... qu'il faut définir les bonnes incitations pour favoriser la transition vers une mobilité sans émissions.

Principaux domaines d'action

- D'ici à 2030, le transport intermodal par rail et par voie navigable sera en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité le transport routier dans l'UE ;
- Tous les coûts externes des transports au sein de l'UE seront couverts par les usagers des transports d'ici 2050 au plus tard.

Étapes définies par l'UE :

- D'ici à 2030, le transport intermodal par rail et par voie navigable sera en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité le transport routier dans l'UE ;
- Tous les coûts externes des transports au sein de l'UE seront couverts par les usagers des transports d'ici 2050 au plus tard.

Vers une mobilité durable : Les objectifs de l'Europe 2/2

L'UE s'est engagée à promouvoir une **mobilité durable, intelligente et "équitable"**.

La mobilité **intelligente** signifie...

... Des politiques de transformation "verte" vers une mobilité zéro émission et "intelligente" peuvent offrir de nouvelles opportunités, en créant de nouveaux emplois, en développant de nouveaux produits et services et en améliorant la compétitivité des industries européennes.

Un exemple est l'investissement dans la construction de nouvelles infrastructures durables, qui peut contribuer à soutenir l'emploi.

Principaux domaines d'action

- Faire de la mobilité multimodale connectée et automatisée une réalité
- Innovation, données et intelligence artificielle pour une mobilité intelligente

Étapes définies par l'UE :

- D'ici à 2030, le transport multimodal de passagers sera facilité par une billetterie électronique intégrée et le transport de marchandises se fera sans papier ;
- D'ici 2030, la mobilité automatisée sera généralisée.

La mobilité **équitable** signifie...

... La transition vers la mobilité durable ne doit laisser personne de côté.

Les nouveaux moyens de transport doivent être disponibles et abordables pour tous et dans toutes les régions.

Les zones éloignées, rurales et insulaires doivent être assurées d'une connectivité adéquate.

Les inégalités territoriales en matière d'infrastructures doivent être réduites.

Le secteur des transports doit pouvoir garantir de bonnes conditions sociales et des possibilités d'emploi pour les travailleurs du secteur.

Le transport doit être sûr.

Principaux domaines d'action

- Renforcer le marché unique
- Rendre la mobilité juste et équitable pour tous
- Renforcer la sécurité des transports

Étapes définies par l'UE :

- Un réseau de transport transeuropéen multimodal, équipé pour un transport durable et intelligent avec une connectivité à grande vitesse, sera opérationnel d'ici 2030 pour le réseau central et d'ici 2050 pour le réseau global ;
- D'ici 2050, le taux de mortalité pour tous les modes de transport dans l'UE sera proche de zéro.

Transport routier



Révision des règles de tarification routière ([directive "Eurovignette"](#))

Dans l'UE, la tarification routière est un choix national et les États membres peuvent décider de l'introduire ou non sur leur territoire. Toutefois, s'ils décident de percevoir des redevances, ils doivent se conformer à certaines règles communes définies dans la directive Eurovignette.

L'objectif est de veiller à ce que les redevances routières ne soient pas discriminatoires à l'égard du trafic international et ne faussent pas la concurrence entre les opérateurs de transport. Les révisions adoptées en 2022 visent à encourager l'utilisation de véhicules plus propres et plus efficaces.

. [Les révisions adoptées en 2022 visent à encourager l'utilisation de véhicules plus propres et plus efficaces.](#)

[Règlement sur les émissions de CO2 pour les nouvelles voitures et camionnettes](#)

Dans le cadre du paquet **Prêt pour 55 %**, le Conseil de l'UE a adopté un [règlement](#) fixant des [normes de performance plus strictes](#) en matière d'émissions de CO2 pour les nouvelles voitures et camionnettes. Les nouvelles règles fixent les objectifs suivants :

- Réduction des émissions de CO2 de 55 % pour les nouvelles voitures et de 50 % pour les nouvelles camionnettes entre 2030 et 2034 par rapport aux niveaux de 2021.
- Réduction de 100 % des émissions de CO2 pour les nouvelles voitures et camionnettes à partir de 2035.
-
-

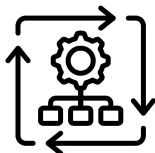
Transport ferroviaire



2021 a été l'[Année européenne du rail](#) pour promouvoir le train comme moyen de transport sûr et durable.

En 2021, les [conclusions du Conseil de l'UE](#) ont souligné l'importance d'investir dans le secteur ferroviaire, de renforcer la connectivité et l'interopérabilité des systèmes nationaux.

Financement et l'infrastructure



Le Conseil a adopté le programme "[Connecting Europe Facility](#)" (également connu sous le nom de "Facilité pour l'interconnexion en Europe" ou CEF), qui vise à accélérer les investissements dans les réseaux et à construire une [infrastructure multimodale moderne et performante pour connecter et intégrer l'Union et toutes ses régions](#) dans les domaines clés du transport (ainsi que de l'énergie et du numérique).

Le budget alloué au secteur des transports est de 25,81 milliards d'euros.

Les objectifs prioritaires sont le développement et la modernisation des infrastructures ferroviaires, routières, fluviales et maritimes, la garantie d'une mobilité sûre et le développement des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T).

Diverses mesures et investissements ont été pris au niveau national pour faciliter la transition vers la mobilité durable. Voici quelques exemples.

- La France prévoit de réintroduire (et d'investir) dans les trains de nuit.
- Réouverture des voies ferrées par l'Allemagne.
- Investissements dans la capacité du réseau ferroviaire et l'infrastructure des voies en Irlande.
- L'Italie prévoit d'investir dans des trains à grande vitesse (principalement dans l'infrastructure ferroviaire) pour relier les régions du nord et du sud.
- Investissements de la BEI pour le renouvellement du parc de véhicules interurbains de PKP en Pologne.

Certains avantages fiscaux et incitants visant à soutenir l'utilisation de véhicules électriques ont déjà été mis en place dans les pays européens. Ils varient considérablement d'un pays à l'autre.

L'attitude des gens à l'égard des moyens de transport est importante pour prédire leur comportement à l'avenir. Des études ont montré que les jeunes sont plus enclins que leurs aînés à partager ou à louer des biens, y compris des voitures, qu'à les acheter. Par conséquent, à long terme, le nombre de voitures pourrait être réduit.

Les formes de transport de passagers dans les villes, en dehors du transport automobile, peuvent varier et dépendent de l'infrastructure, de la disponibilité des transports publics et des habitudes locales.

France

[Plans de déplacements urbains \(PDU\)](#)

[La France remet en service le train de nuit Paris-Nice](#) pour inciter les gens à prendre moins l'avion

Allemagne

[Projet de transport urbain durable](#)

[L'Allemagne redonne vie à d'anciens chemins de fer](#)

Irlande

[PLAN D'ACTION POUR LE CLIMAT 2023](#)

[Politique nationale de mobilité durable](#)

[Stratégie de Iarnród Éireann pour 2027](#)

[Plan de déplacements actifs](#)

Italie

[Piano Strategico nazionale sulla mobilità sostenibile](#)

[Vidéo sur les initiatives du ministère de l'environnement et de la durabilité énergétique](#)

[Bonus écologique. Mesures d'incitation à la mobilité durable](#)

[Lignes ferroviaires à grande vitesse](#)

Pologne

[BEI modernisera le réseau PKP Intercity avec un budget de 2 millions de PLN](#)

Avec plus de **2,2 millions d'habitants et plus de 30 millions de touristes chaque année**, Paris est l'une des villes les plus denses en Europe, ce qui a des conséquences sur la qualité de l'air, la mobilité, le bruit et l'ensemble des enjeux de santé environnementale.

La ville va concentrer son action sur la réduction du trafic routier, avec le développement des mobilités douces. La **qualité de vie et la santé des Parisien.ne.s** sont au cœur des préoccupations de la Ville, c'est pourquoi elle multiplie les actions pour valoriser les nouvelles mobilités, durables et partagées. La municipalité propose des aides financières pour inciter à recourir à des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : modes doux, actifs, mobilité partagée. Cela concerne les vélos à assistance électrique, vélos cargos, découverte de Mobilib'...

Ces sujets fondamentaux ne s'arrêtent pas, par définition, aux « frontières » de Paris : ils s'inscrivent désormais sur une échelle plus grande, à travers la création du Grand Paris. Au plan international, la Ville participe activement à des réseaux d'échanges de bonnes pratiques.

Dans les prochains mois, la ville va mettre en place les prochaines étapes des **Zones à Faibles Émissions** pour évincer les véhicules polluants et bruyants. L'objectif, c'est de continuer à améliorer la qualité de l'air. Celle-ci s'améliore déjà depuis 15-20 ans, grâce notamment au renouvellement des motorisations, grâce à l'accompagnement des mobilités douces et la réduction du trafic routier et la ville souhaite poursuivre sur cette lancée.

Vers une mobilité durable | Villeurbane (ville du Grand Lyon)

Indispensables à notre quotidien, les transports, et en premier lieu la voiture, sont une source importante de pollution et une dépense en augmentation constante. Aujourd'hui, **plus d'un quart de l'énergie consommée sur le territoire de la Métropole l'est pour se déplacer**. Le nouveau plan de transports en commun développé par le Grand Lyon va offrir aux habitants de Villeurbane deux **nouvelles lignes de tramway et une nouvelle ligne de bus**. En parallèle, des aménagements cyclables et des travaux de voirie vont **faciliter les déplacements à pied et à vélo**, en partageant mieux l'espace et en sécurisant la ville.

Actuellement, Villeurbane compte **65,5 km de linéaires cyclables, 3780 places de stationnement vélo et 16,4 km de voirie apaisée**.

La crise du Covid a modifié nos déplacements. Le vélo est de plus en plus plébiscité : +21 % de déplacements à vélo en 2021 par rapport à 2020. A Villeurbane, 50 % des trajets quotidiens en voiture font - 3 km. A vélo, en ville, 3 km = 15 min, souvent le même temps qu'en voiture, voire moins ! On passe toujours plus de temps dans les embouteillages : 40 min par jour en moyenne dans les grandes métropoles

Nos actions socles sont :

- Sécuriser et apaiser la ville pour les piétons et les cyclistes.
- Développer la pratique du vélo.
- Inciter au changement de mode de déplacement et offrir des alternatives à la voiture individuelle.
- Accompagner le passage en zones de faible émission et ville 30, mené par le Grand Lyon.

Avec pour objectif : réduire l'usage de la voiture individuelle en proposant des solutions alternatives performantes aux habitants.

Consommation alimentaire durable

Qu'est-ce que la consommation alimentaire durable ?

Le concept de consommation alimentaire durable comprend la sensibilisation du public et le changement des modes de vie pour des régimes alimentaires sains et durables, disponibles à des prix abordables pour tous.

Une alimentation saine signifie ...

- promouvoir des régimes alimentaires nutritifs pour lutter contre des phénomènes tels que la malnutrition et l'obésité
- promouvoir un vieillissement en bonne santé
- la recherche d'alternatives végétales aux protéines dans l'alimentation
- améliorer la traçabilité et les systèmes de sécurité et d'authenticité
- promouvoir la consommation de cultures oubliées
- soutenir des régimes alimentaires plus sains

L'alimentation durable signifie ...

... promouvoir des systèmes alimentaires qui ...

- peuvent s'adapter au changement climatique
- contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère
- peuvent promouvoir la biodiversité, des écosystèmes sains et une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Dans quelle mesure la consommation alimentaire en Europe est-elle (non durable) ?



Dans les sociétés occidentales industrialisées, la surproduction de denrées alimentaires, la surconsommation d'aliments de mauvaise qualité et le gaspillage alimentaire sont préoccupants.

Dans le même temps, la production agricole moderne utilise de grandes quantités de ressources en eau douce, qui sont de plus en plus limitées, ce qui entraîne une perte de biodiversité, tandis que l'élevage épuise les sols et pollue l'air.

La quantité totale de gaz à effet de serre émis par l'élevage dans l'UE a fortement augmenté entre 1990 et 2019.

Ces informations peuvent être consultées en détail [ici](#) ; les données sur la consommation alimentaire en Europe et par pays [ici](#).

Vers une consommation alimentaire durable : Les objectifs de l'Europe

En 2020, l'UE a élaboré la [stratégie "De la ferme à la table"](#) (F2F) pour un **système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement**. Cette stratégie est au cœur du Green Deal. L'objectif de cette stratégie est d'accélérer la transition vers un système **alimentaire durable** et "équitable".

Système alimentaire durable

- qui a un impact neutre ou positif sur l'environnement
- contribuer à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets
- inverser la tendance à la perte de biodiversité

Système alimentaire équitable

- capable de garantir la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique, en veillant à ce que chacun ait accès à une alimentation suffisante, sûre, nutritive et durable
- qui préserve le caractère abordable des produits alimentaires tout en générant des bénéfices économiques plus équitables
- promouvoir la compétitivité du secteur de l'approvisionnement de l'UE
- promouvoir le commerce équitable
- capable de créer de nouvelles opportunités pour les opérateurs du secteur alimentaire

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE F2F

- **Améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire** : réduire l'impact sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre et utilisation de pesticides, d'engrais et d'antibiotiques) ;
- **Améliorer l'information des consommateurs** : renforcer la sécurité alimentaire (par exemple en luttant contre la fraude et en assurant une meilleure traçabilité des produits) et réduire les pertes et les déchets alimentaires ;
- **Promouvoir la transition vers une consommation alimentaire durable** : par la recherche, l'innovation, la technologie et l'investissement.

STRATÉGIE DU F2F ACTIONS CLÉS

- Proposition d'**harmonisation de l'étiquetage nutritionnel obligatoire sur la face avant des emballages** afin de permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires respectueux de leur santé ;
- Proposition visant à exiger l'**indication de l'origine** pour certains produits ;
- Déterminer la meilleure façon d'établir des critères minimaux obligatoires pour l'achat d'aliments durables afin de **promouvoir des régimes alimentaires sains et durables**, y compris des produits biologiques, **dans les écoles et les institutions publiques** ;
- Proposition d'un **cadre d'étiquetage des aliments durables** pour permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires durables ;
- Révision du **programme de promotion de l'UE pour les produits agricoles et alimentaires** afin d'accroître leur contribution à la production et à la consommation durables ;
- Révision du cadre juridique du **programme scolaire de l'UE** afin de recentrer le programme sur une alimentation saine et durable.

Plus d'informations sur la [stratégie F2F ici](#) ; plus d'informations sur les [actions clés F2F ici](#).

Règles d'information et d'étiquetage



Règlement de la Commission européenne concernant l'information sur les denrées alimentaires.

Les États membres de l'UE imposent aux producteurs des obligations supplémentaires en matière d'information sur le lieu de production, de transformation et de conditionnement des denrées alimentaires.

En outre, les producteurs peuvent certifier leurs produits. Cela se traduit par le droit d'apposer sur l'emballage des marques spéciales indiquant la conformité à des exigences particulières, par exemple pour les aliments biologiques, locaux, végétaliens ou sans gluten.

Cela est utile car l'information sur la certification a pour but de convaincre l'acheteur d'acheter un certain produit. Toutefois, l'obtention d'un certificat entraîne un coût pour le fabricant en raison de la procédure de vérification de la qualité du produit.

Dans le cadre de la stratégie F2F, la [Commission européenne a annoncé qu'elle allait réviser le règlement](#), en renforçant l'harmonisation de l'étiquetage, en étendant l'obligation d'indiquer l'origine et la provenance à un plus grand nombre de produits et en modifiant les règles relatives à la péremption des produits.

Programme de distribution de fruits, de légumes et de lait dans les écoles



Le programme soutient la [distribution de lait, de fruits et de légumes à des millions d'enfants](#), de l'école maternelle à l'école secondaire, dans l'UE.

Applicable depuis 2017, il est en cours de révision dans le cadre de la stratégie F2F.

Découvrez [toutes les initiatives de l'UE ici](#); apprenez-en plus sur le [programme de distribution de fruits, de légumes et de lait dans les écoles ici](#).

Au niveau national, le **plan France 2030** prévoit un investissement de 2,3 milliards d'euros pour une **alimentation saine, durable et traçable**. Ce plan comprend plusieurs axes, dont la diversification et la relocalisation des productions alimentaires, la promotion de nouveaux modèles de production, l'éducation à l'alimentation et à la diversification des sources de protéines.

Au fil des années, l'arsenal législatif français s'est renforcé. Désormais, **l'interdiction de rendre impropre à la consommation des denrées encore consommables s'applique aux industries agroalimentaires, aux grossistes, aux distributeurs et à la restauration collective**. De même, ces acteurs ont l'obligation (au-delà d'un certain seuil) de proposer une convention de don à une association habilitée.

Au printemps 2023 un programme d'aide baptisé **“Mieux manger pour tous”** a été doté de 60 millions d'euros et s'appuyera sur les associations et les banques alimentaires pour récupérer les fruits et légumes invendus et les transformer avant de les redistribuer aux familles les plus modestes.

Les précédentes actions de la ville de Paris ont permis de passer d'un taux de 8 % de denrées durables dans les assiettes des cantines parisiennes en 2008 à 53 % en 2019, dont 46,2 % d'alimentation biologique, ce qui fait de Paris le premier acheteur public de denrées labélisées agriculture biologique.

Sur la question de la consommation alimentaire durable, la ville de Paris a décidé de mettre toute son énergie sur les **restaurations collectives**, c'est-à-dire sur les crèches, les cantines scolaires, les Ehpad, le portage à domicile, les restaurants Emeraude et solidaires, les établissements de l'aide sociale à l'enfance et les restaurants du personnel de la Ville de Paris.

Ces objectifs sont repris dans un **Plan Alimentation Durable** qui se décline en 12 défis et 3 grands axes ce qui implique notamment:

- 75 % des aliments labellisés bio, 100 % de saison, 50 % produits et transformés à moins de 250 km de Paris,
- deux repas végétariens minimum par semaine pour toutes et tous,
- une valorisation locale de 100 % des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des biodéchets,
- développement du fait maison et suppression des additifs néfastes à la santé (réduction de la part de sucre, de sel et zéro sel de nitrite ajouté),
- suppression de l'ensemble des plastiques en contact avec les aliments (voté au Conseil de Paris d'octobre 2021).

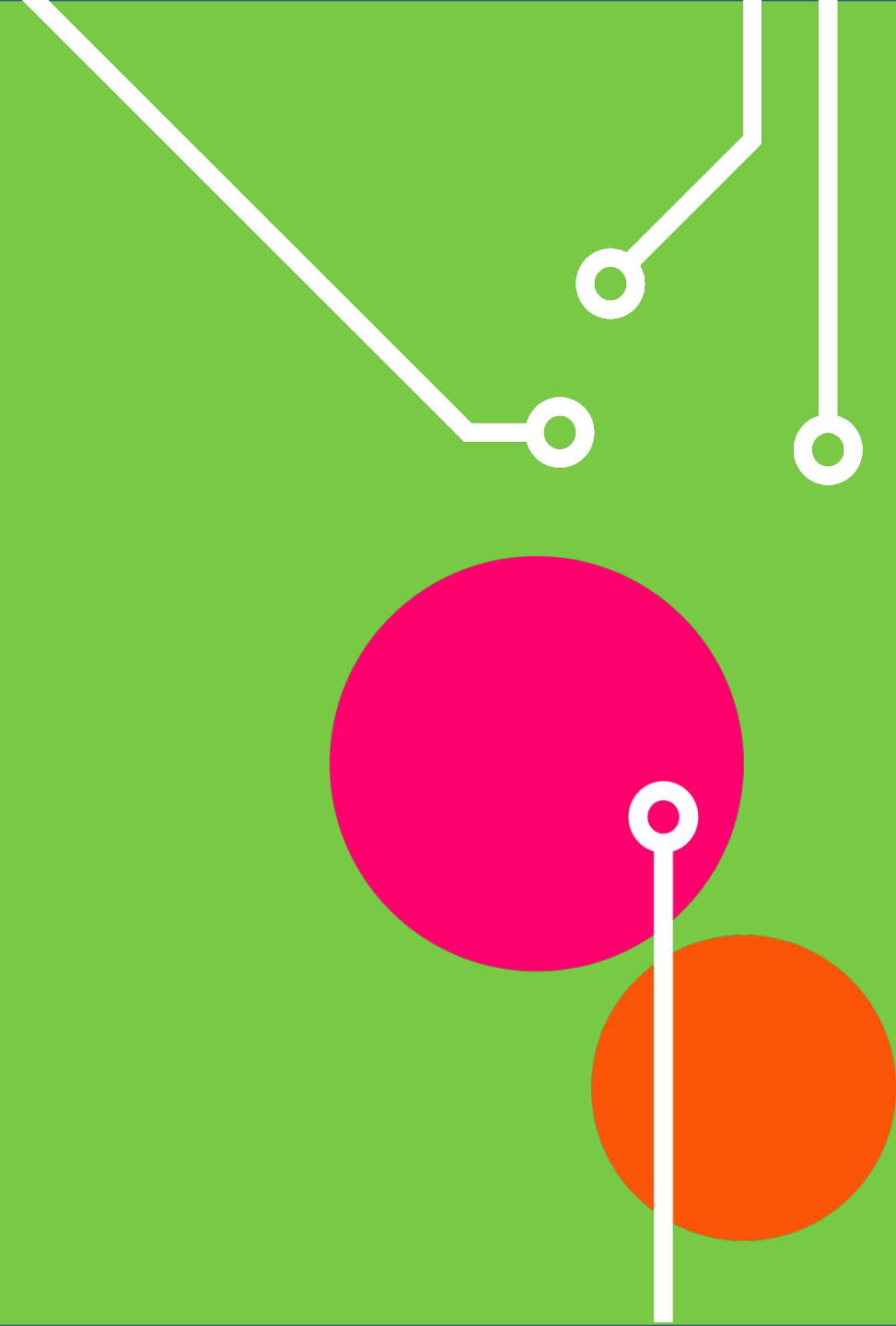
Il s'agit vraiment de changer les manières de se nourrir et du rapport à l'alimentation et cela peut être un puissant levier pour les filières économiques qui y travaillent (environ 21 gestionnaires).

Alors qu'au XIX^e siècle Villeurbanne et sa région produisaient et cultivaient de quoi nourrir ses habitants, aujourd'hui on importe 95 % de notre alimentation. Notre objectif est de reprendre le contrôle de nos assiettes et d'assurer un droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Parce que mieux manger, c'est mieux vivre, ce droit doit être une réalité pour tout le monde et la lutte contre la précarité alimentaire est une priorité. Soutien à l'agriculture paysanne et biologique, approvisionnement local, éducation au bien manger, dans la convivialité sont les grandes lignes de notre action. Mieux manger, c'est manger local et de saison, sans dépenser plus.

Nos actions socles sont :

- Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et créer un centre de maraîchage en ville.
- Développer les jardins partagés.
- Aider à l'installation de petits commerces alimentaires, en circuit court.
- Développer la solidarité alimentaire.
- Avec pour objectif : atteindre 100% d'approvisionnement bio ou local à la cuisine centrale

Pollution plastique



Qu'est-ce que la pollution plastique ?

Le plastique, un danger pour l'environnement

Le terme "plastique" désigne la matière à partir de laquelle sont généralement fabriqués les matériaux de construction et les pièces des voitures, des appareils ménagers et des emballages. Les **plastiques sont des polymères synthétiques** (composés non présents dans la nature) ou des **polymères naturels modifiés**.

Le coût de production du plastique, qui a l'avantage d'être très durable, est nettement inférieur à celui d'autres matériaux.

Cependant, **son temps de décomposition varie de 100 à potentiellement 1 000 ans.**

À cela s'ajoute le fait que les **composés libérés au cours de ce processus sont nocifs pour l'environnement et les personnes, mais aussi que le recyclage du plastique est assez coûteux.**

Pour ces raisons, de **nombreux déchets finissent dans des décharges illégales**, polluant ainsi les sols, les lacs, les rivières, les mers et les océans.

Utilisation actuelle des plastiques

Vers la fin du siècle dernier, la production de plastique a augmenté de manière exponentielle, rendant la gestion des déchets difficile.

Le chiffre d'affaires annuel des ventes de plastique augmente chaque année, tout comme la demande de ce matériau.

Les emballages contribuent de manière substantielle à la production et à la consommation de plastique.

Les plastiques à usage unique (couverts, assiettes et pailles, récipients pour aliments et boissons, sacs, gobelets, emballages et paquets, matériel de pêche) représentent 80 % des déchets marins mondiaux, créant des îlots de plastique ou, désintégrés en microparticules, ingérés par les poissons et autres créatures marines.

L'apparition de la pandémie de Covid-19 a entraîné une augmentation des articles en plastique à usage unique : les masques, les gants et autres articles en plastique à usage unique dans le monde entier sont devenus de nouvelles sources de pollution plastique et, à long terme, risquent de compromettre les résultats de la législation existante.

Prenons l'exemple de l'utilisation des sacs en plastique. Une étude d'EUROSTAT de 2019 a montré qu'en moyenne, un Européen utilise environ 93 sacs à provisions en plastique léger par an. Cependant, il existe des différences significatives entre les pays en ce qui concerne cette pratique.

Lutte contre la pollution plastique : Les objectifs de l'Europe

L'UE a adopté une stratégie sur les plastiques dans le cadre du [plan d'action pour l'économie circulaire](#).

Objectifs du plan d'action pour l'économie circulaire

- transformer la façon dont les produits en plastique sont conçus, produits, utilisés et recyclés dans l'UE
- transition vers une économie durable du plastique
- soutenir des modes de consommation et de production plus durables et plus sûrs pour les matières plastiques
- créer de nouvelles opportunités pour l'innovation, la compétitivité et l'emploi
- stimuler le changement et donner l'exemple au niveau mondial

L'économie dite "circulaire" contribue de manière significative à la réduction de la pollution plastique.

Il s'agit de planifier l'utilisation des déchets dès le stade de la production. Les différentes catégories de plastique sont étiquetées, collectées et traitées afin d'obtenir le matériau pur pour la réutilisation.

Il convient de noter que le recyclage mécanique pollue moins l'atmosphère que le recyclage chimique des déchets. Toutefois, l'augmentation actuelle des prix de l'énergie met en péril l'économie circulaire.

En outre, des substituts au plastique sont recommandés, comme les emballages biodégradables fabriqués à partir (par exemple) d'épluchures de pommes.

Pour réduire la dégradation de l'environnement, la priorité doit être donnée à la prévention de la pollution plutôt qu'à sa réduction ou à son élimination une fois qu'elle s'est produite.

Pour atteindre l'objectif de l'UE de réduire de 30 % les émissions de microplastiques dans l'environnement, il faut que les citoyens et les opérateurs économiques changent de comportement et s'appuient sur des réglementations claires. Les propositions comprennent, entre autres, l'introduction de :

- Redevances universelles pour les emballages plastiques
- Un système complet de recyclage du plastique, avec des consignes pour les bouteilles en plastique
- Interdire ou limiter l'utilisation de sacs en plastique pour l'emballage
- Étiquetage des déchets pour faciliter le recyclage, avec des informations utiles sur le traitement nécessaire renforçant l'économie circulaire
- Réorientation des entreprises vers la production d'emballages en rPET (polyéthylène téréphtalate recyclé) et en matériaux biodégradables.

Politiques relatives aux plastiques biodégradables et compostables



Les plastiques biosourcés, c'est-à-dire produits entièrement à partir de ressources biologiques et non de matières premières fossiles, ne sont pas nécessairement biodégradables ou compostables.

Biodégradable signifie qu'ils se dégradent à la fin de leur vie.

Compostable signifie qu'ils se décomposent dans les usines de compostage industriel.

L'UE a adopté une communication non contraignante visant à établir un cadre politique européen pour l'utilisation des plastiques biodégradables et compostables, afin de réduire leur impact sur l'environnement.

En outre, l'UE a adopté une directive visant à réduire l'utilisation des sacs en plastique. Il appartient aux États membres de prendre des mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs de l'UE. Plus d'informations [ici](#).

Politiques en matière de déchets d'emballages



L'UE a adopté des [politiques sur les emballages et les déchets d'emballages dès 1994](#), mais a depuis révisé et modifié la législation dans le but d'harmoniser les mesures nationales sur la gestion des emballages et des déchets d'emballages, de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur.

D'ici à la fin 2024, tous les pays de l'UE devront veiller à ce que des systèmes de responsabilité des producteurs soient mis en place pour tous les emballages. En outre, des objectifs de recyclage spécifiques ont été définis : par exemple, pour les plastiques, 50 % d'ici 2025 et 55 % d'ici 2030 : 50 % d'ici 2025 et 55 % d'ici 2030.

Politiques relatives aux plastiques à usage unique



La [directive européenne sur les plastiques à usage unique](#) vise à réduire la consommation de sacs en plastique, de récipients alimentaires, etc.

Lorsque des [alternatives durables sont facilement disponibles et accessibles](#), les produits en plastique à usage unique ne peuvent pas être mis sur les marchés des États membres de l'UE.

En France, la consommation estimée de plastique par les industriels et les particuliers en 2020 est de 3,6 millions de tonnes. Parmi celles-ci, 2,3 millions de tonnes sont constituées d'emballages.

Pour lutter contre la pollution plastique, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise la fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique (bouteilles, bidons, sachets de salade etc) d'ici 2040. Des mesures sont progressivement prises pour limiter l'usage des plastiques : en 2021 et 2022 sont interdits les pailles et couverts en plastique jetables, puis les suremballages plastiques pour les fruits et légumes de moins de 1,5kg. En parallèle la loi encourage le déploiement de dispositifs de vrac, et l'obligation pour les établissements publics d'avoir des fontaines à eau.

En 2023 la vaisselle jetable est interdite dans les fast-foods pour les repas sur place.

La pollution plastique est un grand enjeu à Paris et cela se voit avec bouteilles en plastique qui sont une réelle catastrophe pour l'environnement en étant une source de pollution majeure de l'eau et des océans (seule 1 bouteille sur 2 est recyclée). Il faut réduire à la source la consommation du plastique.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville de Paris a posé en 2019 une ambition forte : zéro plastique à usage unique en 2024 pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, que ce soit pour l'offre de boissons, de restauration, ou les « goodies » résiduels. Il s'agit aussi de leur offrir, des espaces de vie quotidienne où l'usage du vrac et du réemploi soient déployés à plus grande échelle.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus globale de zéro déchet à l'échelle de Paris : développer le réemploi et la réparation, lutter contre le gaspillage, améliorer le tri et la valorisation matière des déchets ou encore favoriser une économie du partage.

Cette ambition se traduit auprès des Parisien.ne.s par des actions concrètes, notamment :

- La suppression du plastique pour nos enfants dans les cantines et dans les crèches; Regarder la vidéo
- Un maillage de fontaines dans l'espace public unique au monde pour se passer des bouteilles plastiques;
- Le développement de la filière consigne et l'accompagnement des porteurs de solutions : découvrir notre reportage sur le retour de la consigne
- Une charte écoresponsable pour les événements organisés à Paris incluant la suppression du plastique à usage unique;
- La mise en place de "nudges" dans trois centres sportifs parisiens ;
- Le développement du réseau de fontaines avec un nouveau modèle inclusif Mât Source (100 fontaines d'ici à 2024);
- La fin de tout achat en plastique à usage unique dans les marchés de la Ville de Paris.

Pour aller vers un territoire zéro déchet il faut bien sûr augmenter le recyclage mais surtout réduire le volume de déchets produits. Comment faire ? Il faut d'abord lutter contre le gaspillage alimentaire et soutenir l'économie circulaire : réparation, ré-usage, consigne...

Certains déchets doivent être considérés comme une ressource. La valorisation des biodéchets avec la diffusion de composteurs pour revitaliser nos sols en est un exemple. Quelque 300 bornes pour les déchets alimentaires sont installés par la métropole du Grand Lyon entre septembre et novembre 2022 sur tout le territoire villeurbannais.

Le grand défi d'une ville zéro déchet est collectif. La Ville accompagne les citoyens, les entreprises et les associations dans la réduction de leurs déchets. Moins de déchets c'est aussi une ville plus propre, une exigence de tous les jours qui concourt au mieux vivre. La Ville a établi une convention avec la Métropole pour la création d'une d'une brigade du cadre de vie.

Nos actions socles sont:

- Supprimer les emballages plastiques au restaurant municipal.
- Réduire et trier à 100 % les déchets papiers de la collectivité.
- Expérimenter les couches lavables dans des crèches municipales.
- Multiplier les sites de compostage, collecter les biodéchets des habitants, de la restauration municipale et sur les marchés.